

2022-2154  
2022-06-27

## *Lactobacillus rhamnosus* Technique

Bactéries lactiques  
Herbicide  
Poudre

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU  
DANGER - IRRITANT POUR LES YEUX

**GARANTIE :**

*Lactobacillus rhamnosus* souche LPT-21.....1.5 x 10<sup>9</sup> CFU/g

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 29598 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
CONTENU NET :

AEF Global inc.  
440, 3e avenue, suite 100  
Lévis, Qc, Canada G6W 5M6  
(418) 838-4441  
Toll free help-line: 1-866-622-3222  
[www.aefglobal.com](http://www.aefglobal.com)

### MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

### PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. Un contact oculaire direct peut causer des irritations. Éviter tout

2022-2154

2022-06-27

contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler la poudre. Lors de la manipulation, du mélange et pendant toutes les activités de nettoyage/réparation porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des lunettes à coques, des chaussures et des chaussettes. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

## PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Rincer la bouche et la gorge avec une grande quantité d'eau. Ne pas provoquer le vomissement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Laver à grande eau et au savon.

En cas d'inhalation: Se déplacer à l'air frais.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes et continuer de rincer l'oeil.

Général : Consulter un médecin immédiatement en cas d'irritation ou si des signes de toxicité apparaissent et persistent ou s'aggravent. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

## ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais ou autres pesticides. Garder loin des rayons directs du soleil, du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

## ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active non utilisée et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2022-2154

2022-06-27

#### AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2022-2154

2022-06-27

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service. +))